

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑭ Date de dépôt : 17.12.91.

⑮ Priorité :

⑯ Date de la mise à disposition du public de la demande : 18.06.93 Bulletin 93/24.

⑰ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑴ Demandeur(s) : *Société dite: THOMSON-CSF — FR.*

⑵ Inventeur(s) : *Huignard Jean-Pierre, Loiseaux Brigitte et Joubert Cécile.*

⑶ Titulaire(s) :

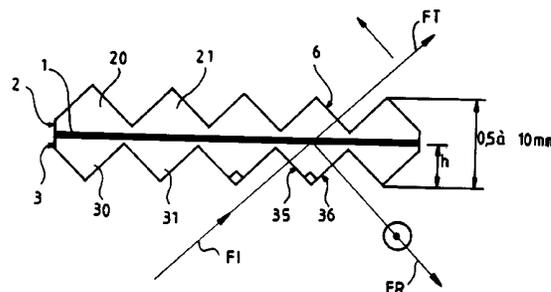
⑷ Mandataire : *Lardic René Thomson-CSF.*

⑸ Séparateur de polarisations optique et application à un système de visualisation.

⑹ Séparateur de polarisations comportant un réseau de Bragg (1) enserré entre deux lames (2, 3) comportant des faces d'entrée et de sortie en forme d'échelettes.

Avantages: Dispositif léger et peu encombrant.

Applications: Séparation de polarisations. Système de visualisation.



SEPARATEUR DE POLARISATIONS OPTIQUE ET APPLICATION A UN SYSTEME DE VISUALISATION

L'invention concerne un séparateur de polarisations optique et son application à un système de visualisation.

Plus particulièrement, l'invention concerne un composant optique de faible épaisseur et de grande dimension dont la fonction est de polariser une onde incidence issue d'une source de lumière cohérente ou incohérente (lampe halogène, lampe à arc par exemple, ...). Le composant obtenu s'intègre tout particulièrement dans une configuration optique de système de projection vidéo et l'invention concerne donc également un système de visualisation notamment à cristal liquide.

Un miroir de Bragg relû selon les conditions de la figure 1 constitue un polariseur pour l'onde incidente : l'angle de Bragg $\vartheta = 45^\circ$ à la longueur d'onde λ étant également l'incidence de Brewster de l'interface $n ; n + \Delta n$. L'onde réfléchiée par ce composant est polarisée perpendiculairement, alors que l'onde transmise est située dans le plan d'incidence. Dans sa forme classique, le composant est constitué de deux prismes à 45° d'indice n accolés au composant holographique enregistré par des moyens annexes sur un matériau à variation d'indice photoinduite. Ce "prisme séparateur de polarisation" réalise une fonction optique importante dans un projecteur vidéo intégrant des matrices actives à cristal liquide. Des architectures optiques originales exploitant les propriétés de polarisation et de diffraction sélective en longueur d'onde de ces composants ont fait l'objet de la Demande de Brevet français n° 90 14620. Dans certaines configurations optiques le cube séparateur de polarisation peut être de dimension équivalente à l'écran LCD (10 x 10 cm² typiquement) ce qui conduit à la réalisation d'un composant en verre ou plastique de grande dimension, donc lourd et encombrant.

L'invention permet de réaliser un séparateur de polarisations de faible épaisseur donc peu lourd et peu

encombrant.

L'invention concerne donc un séparateur de polarisations, caractérisé en ce qu'il comprend un miroir de Bragg enserré entre deux lames dont les faces opposées au miroir de Bragg ont une forme d'échelette.

L'invention concerne également un système de visualisation appliquant le séparateur, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un dispositif de visualisation électrooptique commandable modifiant l'état polarisation du faisceau de sortie, selon son état de commande, le séparateur recevant de la lumière polarisée, retransmettant la lumière d'une polarisation sur une partie du dispositif de visualisation et réfléchissant la lumière d'une autre polarisation sur une autre partie du dispositif de visualisation.

Les différents objets et caractéristiques de l'invention apparaîtront plus clairement dans la description qui va suivre et dans les figures annexées qui représentent :

- la figure 1, un séparateur de polarisations connu dans la technique et décrit précédemment ;
- la figure 2, un exemple de réalisation d'un séparateur de polarisations selon l'invention ;
- la figure 3, un exemple de réalisation d'un dispositif de visualisation selon l'invention ;
- les figures 4 à 7, une variante de réalisation du dispositif de visualisation selon l'invention.

En se reportant à la figure 2, on va tout d'abord décrire un exemple de réalisation d'un séparateur de polarisations selon l'invention.

Ce séparateur de polarisations comporte :

- deux réseaux 2 et 3 de microprismes type "Fresnel" dont l'angle au sommet vaut de préférence 90° pour obtenir une efficacité maximale du composant ;
- un élément séparateur de polarisation 1 enserré entre les deux réseaux de microprismes 2 et 3. Cet élément séparateur 1 peut être un miroir de Bragg enregistré sur

matériau photopolymère.

Les prismes 20, 21, ... du réseau 2 et les prismes 30, 31, ... du réseau 3 sont en un matériau dont l'indice est adapté à celui de l'élément séparateur 1 de façon que la différence
5 d'indices entre les prismes et l'élément séparateur 1 soit faible, voire nulle. Par exemple, l'élément séparateur 1 peut être en matériau polymère de même que les prismes

Selon un mode de réalisation préféré, les réseaux de microprismes 2 et 3 sont réalisés sous la forme de plaques
10 comportant des surfaces cannelées en forme de prismes.

Un faisceau incident FI non polarisé dont la direction fait un angle, dit angle de Brewster avec la normale au plan des strates de l'élément 1, voit sa lumière polarisée selon une direction, contenue dans le plan d'incidence, transmise selon
15 une direction FT colinéaire avec la direction d'incidence. La lumière polarisée selon la direction perpendiculaire au plan d'incidence est réfléchie selon une direction FR perpendiculaire à la direction d'incidence.

Selon un mode préféré de réalisation, le faisceau FI faisant un angle de 45° avec le plan des strates de l'élément 1, les faces des prismes, telles que 35, sont perpendiculaires à la direction du faisceau incident. De même, les faces de sortie du faisceau réfléchi, telles que 36, sont perpendiculaires à la direction FR. Les faces de sortie du faisceau transmis, telles
20 que 26, sont perpendiculaires à la direction FT.

Selon ce mode de réalisation, les directions FI, FT, FR sont inclinées à 45° par rapport aux faces principales de l'élément 1. Chaque prisme 20, 21, 30, 31, ... est alors un prisme dont l'angle au sommet est 90° et dont les faces sont
30 inclinées à 45° par rapport aux faces principales de l'élément 1. Le faisceau FI est alors transmis et réfléchi sans déformation selon les faisceaux FT et FR. Par contre si on veut faire subir au faisceau une anamorphose, le réseau de strates n'est pas enregistré parallèlement au plan de l'élément 1. Le faisceau FI étant toujours incliné de 45° par rapport au plan

des strates et étant toujours perpendiculaire à la face 35, les faces 35 et 36 ne sont plus à 45° par rapport à l'élément 1.

En se reportant aux figures 3 et 4, on va maintenant décrire une application du séparateur de l'invention à un
5 dispositif de visualisation.

Le dispositif de la figure 3 est une application aux dispositifs précédents dans laquelle la lumière réfléchie par le dispositif séparateur de polarisations HP éclaire une partie (la moitié par exemple) d'un dispositif de focalisation HL et d'un
10 écran LCD.

La lumière qui n'est pas réfléchie (polarisation parallèle au plan d'incidence) et qui est transmise par le dispositif de polarisation HP éclaire l'autre partie du dispositif de focalisation HL et l'autre partie de l'écran.
15 Toute la lumière de la source peut être donc utilisée.

Les réseaux RZ1 et RZ2 accolés au dispositif de focalisation HL permettent d'obtenir une incidence normale sur les faces d'entrées des réseaux RZ1 et RZ2. Cependant, il est également possible de ne pas prévoir de réseaux RZ1, RZ2. Le
20 dispositif de focalisation permet de défléchir et de focaliser la lumière vers les éléments image de l'écran LCD.

Il est possible de prévoir une lame demi-onde $\lambda / 2$ qui fait tourner la polarisation de la lumière éclairant l'une des parties de l'écran. Sur la figure 3, cette lame demi-onde est placée sur le trajet du faisceau transmis par le dispositif
25 HP. L'écran LCD est alors commandé électriquement de façon uniforme sur toute sa surface. Avantageusement, la lame demi-onde peut être une cellule à cristal liquide passive fonctionnant dans le mode guide d'onde (chromatique). Cette
30 lame demi-onde pourrait être placée sur le trajet du faisceau réfléchi au lieu du faisceau transmis par le dispositif HP avant ou après l'écran LCD. Egalement, de préférence, cette lame demi-onde pourrait être placée de façon à être perpendiculaire au faisceau.

On peut également ne pas prévoir la lame demi-onde.

Dans ce cas, les deux parties de l'écran sont donc éclairées par des faisceaux de lumière de polarisations orthogonales. On peut alors commander les deux parties de l'écran de façon inversée.

5 Selon une variante de réalisation représentée en figure 7, on prévoit un dispositif de déviation HRED des faisceaux transmis au dispositif de focalisation HL.

10 En effet, pour éviter d'avoir sur l'écran LCD, dans la partie médiane de l'écran, une zone non éclairée, le dispositif HRED permet de dévier l'un, l'autre ou les deux faisceaux FT et FR de façon à les rapprocher. A titre d'exemple, sur la figure 7, le faisceau FR est défléchi pour l'accoler au faisceau FT. Les faisceaux FT et FR sont ensuite transmis au dispositif de focalisation HL qui les focalise sur les différents éléments image de l'écran LCD. Selon l'invention, le dispositif HRED est
15 réalisé sous la forme d'un dispositif holographique.

La figure 4 représente une variante de réalisation du système de la figure 3 permettant d'obtenir des trajets égaux en tous points à partir de la source S jusqu'à un écran LCD. Ce dispositif comporte, bien que cela ne soit pas obligatoire, le
20 dispositif holographique de focalisation HL accolé à l'écran LCD. Le dispositif holographique de séparation de polarisations HP est situé selon un plan médian à l'écran LCD et au dispositif HL. Le faisceau d'entrée est tel que son angle d'incidence sur le dispositif HP est de 45° . Pour obtenir cet angle d'incidence,
25 un dispositif holographique H1 enregistré pour dévier le faisceau d'entrée de façon à le retransmettre sous une incidence sensiblement de 45° au dispositif HP. De préférence, le faisceau d'entrée est perpendiculaire au dispositif H1.

30 En fonctionnement à plusieurs longueurs d'ondes (fonctionnement trichrome), le dispositif holographique H1 défléchi le faisceau d'entrée ayant une longueur d'onde située dans une bande étroite, le vert par exemple. Les faisceaux possédant d'autres longueurs d'ondes ne sont pas déviés (faisceaux FB et FR). Par contre, une lame dichroïque LBR réfléchit ces faisceaux FB et FR vers d'autres dispositifs de

visualisation placés en série (mais non représentés sur la figure).

Dans l'exemple de réalisation de la figure 4, la lame dichroïque LBR est en aval du dispositif H1, mais elle pourrait également être en amont du dispositif H1.

5 La figure 5 représente une variante de réalisation du dispositif de l'invention. Ce dispositif comporte un premier dispositif de séparation de polarisations HPD1 disposé incliné (à 45° par exemple) par rapport à l'écran LCD et permettant d'éclairer la moitié de l'écran LCD. Il reçoit un faisceau
10 incident RVB selon une direction parallèle à l'écran LCD. Il réfléchit vers l'écran LCD l'une des polarisations R1 du faisceau incident à une longueur d'onde déterminée (longueur d'onde correspondant au rouge par exemple). Il retransmet sans déflexion l'autre polarisation R2 du faisceau de la même
15 longueur d'onde (rouge) ainsi que la lumière à toutes les autres longueurs d'ondes (notamment celles correspondant au vert et au bleu).

Un deuxième dispositif de séparation de polarisations HPD2 fonctionnant à la même longueur d'onde que HPD1 (le
20 rouge selon l'exemple pris) réfléchit le faisceau R2 vers l'écran LCD. Ce dispositif de séparation peut également être un miroir holographique fonctionnant à la longueur d'onde à réfléchir (le rouge) :

L'écran LCD reçoit les faisceaux R1 et R2 par
25 l'intermédiaire d'un dispositif de focalisation HL qui focalise comme cela a été décrit précédemment la lumière sur les différents éléments images de l'écran LCD. Cependant, il est également possible de ne pas prévoir de dispositif de focalisation HL. En sortie de l'écran LCD un troisième
30 dispositif de séparation de polarisations HPD3 laisse passer la lumière d'une certaine polarisation et ne retransmet pas la lumière de polarisation perpendiculaire et cela en fonction de l'image affichée par l'écran LCD.

De plus, les deux parties de l'écran recevant les deux faisceaux R1 et R2 peuvent être commandés en inverse. Ou bien,

il est possible de prévoir une lame demi-onde $\lambda/2$ qui fait tourner de 90° la polarisation de l'un de ces faisceaux. Par exemple, comme cela est représenté sur la figure 5, la lame $\lambda/2$ est placée entre le premier dispositif de séparation de polarisations HPD et le deuxième dispositif de séparation de polarisations HPD2.

Le dispositif de la figure 5 fonctionne à une seule longueur d'onde ou plus précisément à une gamme de longueurs d'ondes relativement étroite. La lumière à d'autres longueurs d'ondes n'est pas déviée et ressort selon le faisceau VB.

Pour traiter d'autres longueurs d'ondes l'invention prévoit de disposer d'autres dispositifs tels que celui de la figure 5 selon une disposition représentée en figure 6. Sur cette figure 6, on a aligné deux autres dispositifs sur la direction du faisceau VB. Le premier dispositif est conçu pour traiter une gamme de longueurs d'ondes correspondant par exemple au vert. Il ne dévie pas la lumière possédant une longueur d'onde appartenant à une troisième gamme, le bleu par exemple.

Les trois dispositifs D1, D2, D3 traitent ainsi trois gammes de longueurs d'ondes différentes c'est-à-dire des gammes correspondants respectivement au rouge, au vert et au bleu.

Les trois faisceaux issus des trois dispositifs D1, D2, D3 sont superposés à l'aide de trois miroirs HPR, HPV, HPB recevant en parallèle les trois faisceaux traités et disposés en série sur la direction des faisceaux réfléchis de façon à rendre colinéaires les trois faisceaux réfléchis R_s , V_s , B_s . Ces trois faisceaux sont transmis à une optique de sortie OP.

L'invention présente les avantages suivants :

- utilisation d'un réseau de microprismes de faible épaisseur réalisé par moulage plastique, par exemple épaisseur de 5 à 10 mm au moins ;
- miroir de Bragg enregistré optiquement sur film photopolymère adhérent aux réseaux de microprismes ;
- structure de faible poids et compatible avec la

réalisation de fonctions "cube séparateur de polarisation" de très grandes dimensions 15 x 15 cm par exemple.

REVENDICATIONS

1. Séparateur de polarisations optique, caractérisé en ce qu'il comprend un miroir de Bragg (1) enserré entre deux lames (2, 3) dont les faces opposées au miroir de Bragg ont une forme d'échelette.

2. Séparateur de polarisations optique selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte :

- une lame séparatrice de polarisation (1) recevant un faisceau incident (F1) sur une face d'incidence (10), transmettant une première polarisation (F2) du faisceau incident selon une première direction colinéaire avec la direction du faisceau incident et réfléchissant une deuxième polarisation (F3) du faisceau incident selon une deuxième direction faisant un angle droit dans le milieu de la lame séparatrice avec la première direction ;

- un premier réseau de prismes (2) disposé sur la face d'incidence (10), chaque prisme présentant une face perpendiculaire à la direction du faisceau d'incidence et une face perpendiculaire à la deuxième direction ;

- un deuxième réseau de prismes (3) disposé sur la face de la lame séparatrice opposée à la face d'incidence, chaque prisme présentant une face perpendiculaire à la première direction.

3. Séparateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que la lame séparatrice est un réseau de Bragg.

4. Séparateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que chaque prisme est en un matériau similaire à celui de la lame séparatrice (1).

5. Séparateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que la lame séparatrice est en matériau polymère.

6. Séparateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que le réseau de Bragg est un réseau holographique.

7. Séparateur selon la revendication 4, caractérisé en ce que les réseaux de prismes (2) et (3) sont en matériau

polymère d'indice sensiblement équivalent à celui de la lame séparatrice.

8. Séparateur selon la revendication 3, caractérisé en ce que la direction du faisceau d'incidence fait un angle de sensiblement 45° avec le plan des strates du réseau de Bragg.

9. Séparateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que la première direction est perpendiculaire à la deuxième direction.

10. Séparateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'angle au sommet de chaque prisme est de 90° .

11. Séparateur selon la revendication 2, caractérisé en ce que les réseaux de prismes sont réalisés sous forme de plaques présentant des échelettes.

12. Système de visualisation appliquant le séparateur selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un dispositif de visualisation électrooptique commandable agissant, selon son état de commande, sur l'une ou l'autre des polarisations, le séparateur recevant de la lumière non polarisée, retransmettant la lumière d'une polarisation sur une partie du dispositif de visualisation et réfléchissant la lumière d'une autre polarisation sur une autre partie du dispositif de visualisation.

13. Système de visualisation, selon la revendication 12, caractérisé en ce que le séparateur de polarisation est éclairé par une source de lumière (S) non polarisée, transmet selon un premier trajet, la lumière polarisée selon une première direction de polarisation et réfléchissant selon un deuxième trajet la lumière polarisée selon une deuxième direction de polarisation orthogonale à la première direction, un dispositif de réflexion étant situé sur l'un des deux trajets et réfléchissant la lumière parallèlement à l'autre trajet de façon à rendre parallèles les deux faisceaux des deux polarisations.

1/4

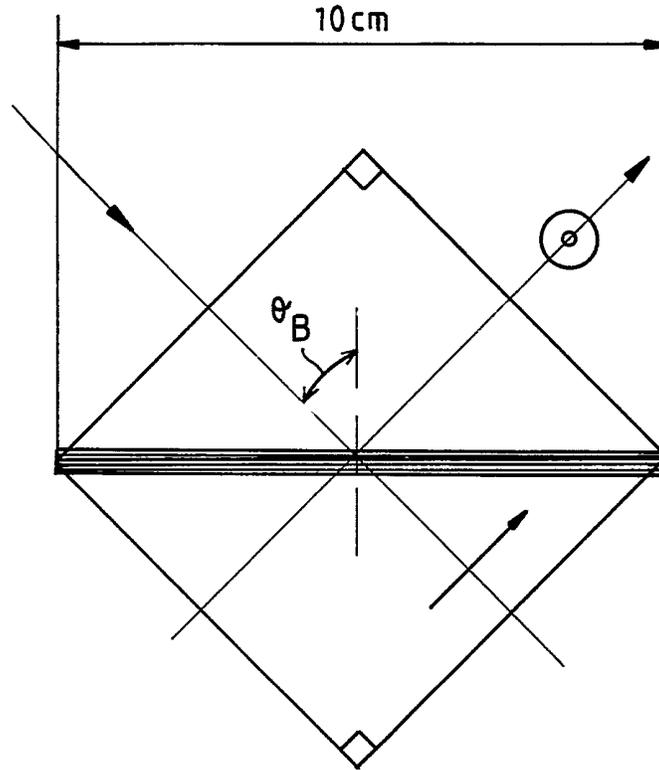


FIG. 1

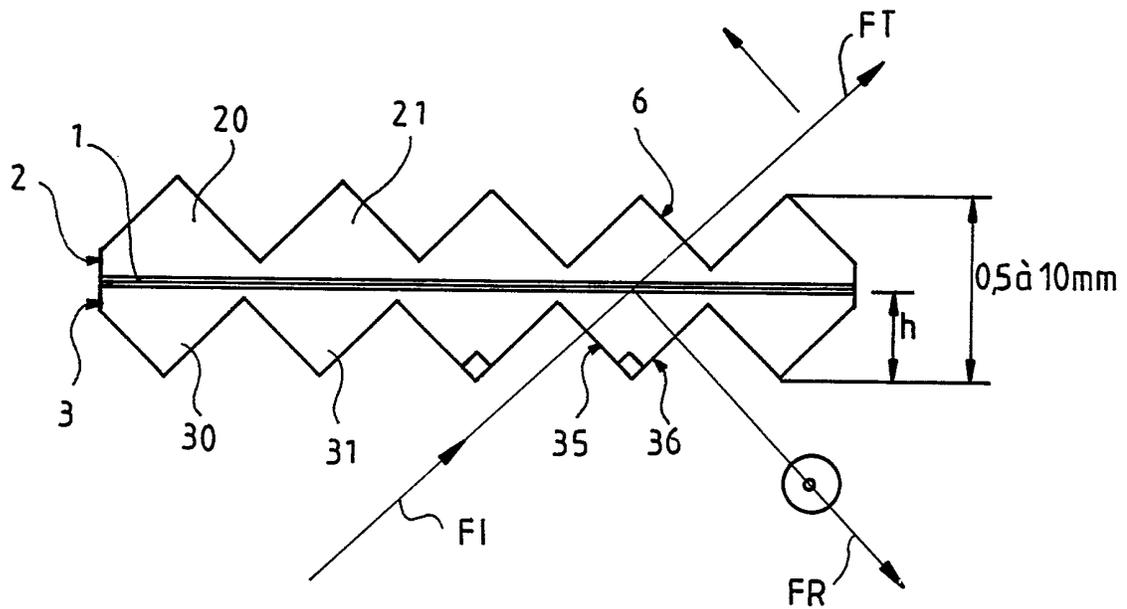


FIG. 2

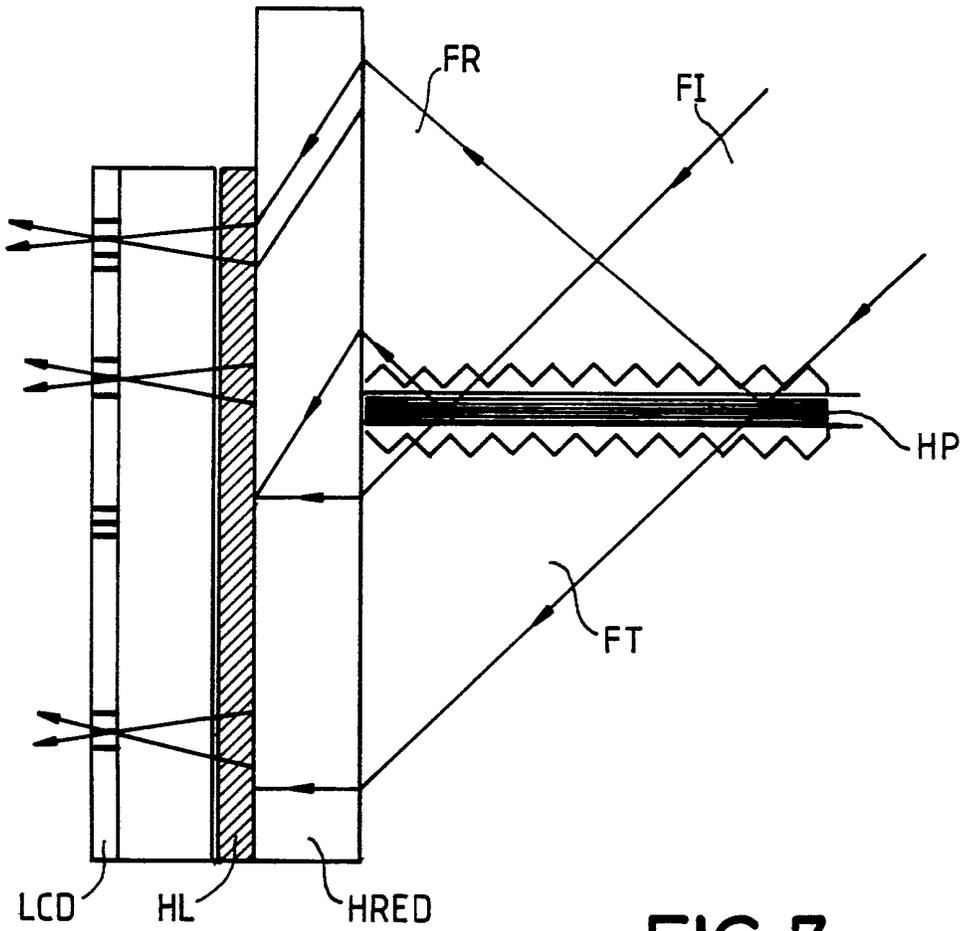


FIG.7

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9115641
FA 469420

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	EP-A-0 422 661 (MISUBISHI) * colonne 23, ligne 6 - ligne 29; figure 9 *	1-3,8-10
A	* revendications 1-5; figures 1-12,19-37 * ---	12,13
X	EP-A-0 457 605 (CANON K. K.) * figures 5,7,8B *	13
A	EP-A-0 431 894 (VICTOR) * figures 4-6 *	13
A	EP-A-0 389 240 (MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		G02B G02F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
24 AOUT 1992		FUCHS R.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		